

Brésil : Le Tribunal Supérieur Électoral fixe au 22 juin l'ouverture du procès contre Bolsonaro



La Havane, 14 juin, (RHC)- Le Tribunal supérieur électoral (TSE) du Brésil a fixé au 22 juin le procès contre l'ancien président Jair Bolsonaro pour des attaques contre le système électoral.

L'enquête judiciaire s'étend également au général Walter Braga Netto, qui était le candidat de Bolsonaro à la vice-présidence lors des élections d'octobre.

Le 18 juillet, devant une quarantaine de diplomates étrangers, Bolsonaro a réitéré des soupçons infondés et déjà réfutés concernant les urnes électroniques et le processus électoral.

Il a mis en doute l'intégrité de la méthode électorale, du Tribunal Suprême Électoral et des membres de la Cour suprême fédérale.

Il a basé sa harangue sur une enquête ouverte par la police fédérale en 2018, avec l'autorisation du STF, sur l'invasion du système du TSE par un hacker.

Or, ce tribunal a signalé à plusieurs reprises que cet accès avait été bloqué et n'interférait avec aucun résultat.

S'il est jugé approprié, le recours peut aboutir à la déclaration d'inéligibilité, pour huit ans, des personnes représentées et de quiconque ayant contribué à la pratique de l'acte, en plus de la cassation de l'enregistrement ou du diplôme de candidature.

Source : Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/325550-bresil-le-tribunal-superieur-electoral-fixe-au-22-juin-louverture-du-proces-contre-bolsonaro>



Radio Habana Cuba